Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20251203-DE_046_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 46-2025

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice :	**18**	Le 3 décembre
Présents :	**10**	
Votants :	**13**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la séance du 27 novembre 2025, le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois et peut délibérer sans condition de quorum

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Présents : Aline HOFER FAVRE - Patricia ALTHERR — Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY - Corentin RINALDI – Yoann FURNON - Françoise SUDAN – Martial MEDA – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Jocelyne BLAZER

Absents ayant donné procuration : Michel PETER a donné procuration à Aline HOFER FAVRE - Sandrine SHAW a donné procuration à Patricia ALTHERR – Nolwenn SUDAN a donné procuration à Françoise SUDAN

Absents et excusés : Cédric HERNALSTEENS – Nicolas JAN - Marie-Julie SENEZE – Xavier MAIRE-Cyrielle CHAMOT

Secrétaires de séance :

Objet : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 dudit code, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après délibération, est nommée secrétaire de séance : Françoise SUDAN

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 3 décembre 2025

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

